

Allocution de Monsieur Didier Migaud,
Premier Président de la Cour des comptes
Président du Haut Conseil des finances publiques

Audition par la commission des finances du Sénat

Sur l'avis du Haut conseil des finances publiques relatif aux projets
de lois de finances rectificative et de financement rectificative de la
sécurité sociale pour 2014

le 18 juin 2014

*[à l'issue de l'audition sur le rapport sur la situation et les
perspectives des finances publiques]*

Monsieur le président [Philippe MARINI],
Monsieur le rapporteur général [François MARC],
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Il me revient à présent de livrer devant votre Commission, en tant que président du Haut Conseil des finances publiques, les conclusions de l'avis relatif aux projets de lois de finances rectificative et de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014.

Seul le prononcé fait foi

L'avis du Haut Conseil est complémentaire des analyses effectuées par la Cour dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques. L'avis porte sur le réalisme des prévisions macroéconomiques du Gouvernement. S'agissant des finances publiques, il ne porte que sur la prévision de solde structurel pour l'année 2014.

Permettez-moi d'en venir sans plus tarder aux principales conclusions de l'avis, sur les prévisions macroéconomiques, d'une part, et sur les finances publiques, d'autre part.

Sur le scénario macroéconomique tout d'abord, le Haut Conseil considère que, sans être hors d'atteinte, la prévision de croissance du Gouvernement pour 2014 à 1,0 % paraît désormais **élevée**.

Avec une croissance nulle au premier trimestre et un acquis de croissance à 0,3 %, la prévision de croissance de 1,0 % suppose une forte accélération de l'activité à partir du deuxième trimestre. Or, cette accélération n'apparaît pas dans les indicateurs conjoncturels les plus récents, ce qui rend l'atteinte de l'objectif de croissance en 2014 moins probable.

Le Haut Conseil a constaté que, depuis l'adoption de son avis sur les prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour les années 2014 à 2017, **les aléas baissiers s'étaient accrus**.

Ces aléas concernent principalement l'environnement international. En effet, la reprise de l'économie mondiale, qui joue un rôle essentiel dans le scénario gouvernemental, est plus lente qu'escompté. Par ailleurs, les effets positifs attendus des décisions de la Banque centrale européenne annoncées le 5 juin ne pourront se faire sentir que progressivement.

Le Haut Conseil estime en outre que **certaines fragilités** affectant le scénario macroéconomique du Gouvernement, déjà constatées précédemment, **se sont accentuées**.

Il s'agit en premier lieu de la prévision d'inflation de 1,2 % en moyenne sur l'année qui est manifestement élevée. Les derniers indices des prix publiés par l'INSEE confirment cette analyse.

Il s'agit en second lieu des créations d'emplois marchands et, par suite, de l'évolution de la masse salariale, qui nous paraissent surestimées dans les prévisions du Gouvernement, au vu des informations disponibles.

J'en viens à présent aux finances publiques.

La loi organique du 17 décembre 2012 demande au Haut Conseil d'examiner la cohérence entre l'article liminaire, commun au PLFR/PLFRSS, par rapport aux orientations pluriannuelles de solde structurel de la dernière loi de programmation.

Au terme de cet examen, le Haut Conseil a constaté que le solde structurel pour 2014 prévu dans le collectif **s'écarterait sensiblement** – de 1,2 points de PIB – de la trajectoire définie dans la loi de programmation du 31 décembre 2012.

Cet écart provient de l'écart « important » de 1,5 point de PIB constaté pour l'année 2013 par le Haut Conseil dans son avis sur la loi de règlement, que je vous ai présenté il y a deux semaines. Cet écart, qui se reporte en 2014, serait en partie corrigé, dans le présent collectif, par un ajustement structurel supérieur de 0,2 point par rapport à ce qui était prévu dans la loi de programmation pour l'année 2014.

Le Haut Conseil note cependant que cet ajustement supplémentaire prévu par le Gouvernement dans le collectif corrige peu l'écart à la trajectoire de la loi de programmation.

Le Haut Conseil a également examiné les écarts par rapport au projet de loi de finances pour 2014. Il ressort de cette analyse que l'amélioration du solde structurel prévue dans le collectif est inférieure à celle qui était prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2014. Cela résulte de la révision à la baisse de la croissance spontanée des recettes ainsi que du rendement de certaines mesures nouvelles dans un contexte où l'effort en dépenses est inchangé.

Enfin, le Haut Conseil a analysé la prévision de solde structurel figurant dans l'article liminaire de la loi de finances rectificative. Tout en reposant désormais sur des hypothèses plus réalistes qu'au stade du projet de loi de finances, cette prévision de 2,3 % risque néanmoins d'être dépassée.

En effet, des risques d'aggravation du déficit structurel subsistent à ce stade de l'année, en particulier sur :

- l'évolution à législation constante des recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, qui paraît encore surestimée ;
- les prélèvements sociaux, qui pourraient pâtir d'une croissance moins dynamique de la masse salariale ;
- les dépenses de personnel des collectivités locales et de prestations sociales versées par elles, dont le ralentissement est loin d'être acquis.

Telles sont les principaux messages que je souhaitais porter à votre attention. Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.